



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

La SCP demande au gouvernement fédéral d'éliminer la taxe sur les services psychologiques dans le budget de 2016

Ottawa, Ontario (18 février 2016) – Dans le cadre des consultations prébudgétaires, la Société canadienne de psychologie (SCP) témoignera devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes afin de réclamer l'annulation, dans le nouveau budget, de l'application de la taxe de vente sur les services psychologiques. La SCP est l'une des 90 organisations à avoir été invitées à prendre la parole devant le comité pendant les réunions qui se tiennent cette semaine à Ottawa.

En 2013, le gouvernement fédéral a inclus, dans son budget, un énoncé nébuleux sur les changements apportés à la TPS/TVH, qui établit ce qui est et ce qui n'est pas considéré comme un service de santé. À cause de ces changements, les psychologues, ainsi que d'autres professionnels de la santé, sont tenus de facturer la TPS/TVH à leurs patients pour la fourniture de certains services.

Actuellement, les services psychologiques ne sont pas couverts par les régimes d'assurance maladie des provinces et des territoires, et les contribuables doivent, soit payer de leur poche, soit se tourner vers une assurance privée. Cela signifie que les Canadiens font face à des obstacles financiers majeurs lorsqu'il s'agit d'obtenir les soins de santé mentale dont ils ont besoin. Imposer une taxe sur les services psychologiques ne fait qu'amplifier ces obstacles et ne rapportera au gouvernement que d'un à deux millions de dollars par année.

« Cette politique fiscale va à l'encontre du programme du gouvernement à l'égard de la santé mentale au Canada, déclare la D^{re} Karen R. Cohen, chef de la direction de la SCP. Tous les services psychologiques sont justifiés par des raisons médicales et devraient demeurer exemptés de la taxe de vente ».

L'année dernière, les membres de la SCP ont envoyé plus de 3 000 lettres aux députés afin d'attirer leur attention sur cette question. La SCP estime que le nouveau gouvernement a la possibilité de remédier à la situation dans le budget de 2016. L'annulation de la taxe de vente sur les services psychologiques montrerait que le gouvernement est déterminé à réduire les obstacles à l'accessibilité des soins de santé mentale nécessaires.

La SCP recommandera également au gouvernement de faire de l'accès aux services psychologiques une priorité du nouvel accord sur la santé, de prévoir un financement ciblé pour aider les provinces et les territoires à améliorer l'accès aux services psychologiques, d'accorder un financement de la recherche continu, accru et équilibré par l'intermédiaire du financement des activités de base des conseils

subventionnaires, et un financement stable pour soutenir l'infrastructure et les activités de recherche, et finalement, de fournir des fonds à Statistique Canada pour rétablir certaines enquêtes importantes.

Pour de plus amples détails, lisez le [mémoire de la SCP présenté dans le cadre des consultations prébudgétaires](#).

- 30 -

Au sujet de la Société canadienne de psychologie (SCP)

La Société canadienne de psychologie (SCP) est l'association nationale qui se consacre à la science, la pratique et l'enseignement de la psychologie au Canada. Avec plus de 7 000 membres et affiliés, la SCP est la plus grande association professionnelle de psychologues du pays. Pour en savoir plus, visitez le www.cpa.ca.

Les demandes de la presse doivent être adressées à :

Stephanie Miksik, coordonnatrice des communications

Téléphone : 888-472-0657 poste 337

Cellulaire : 613-462-3997

smiksik@cpa.ca